

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
PRÉSENTATION DU COJ	7
Qu'est-ce que le COJ ?	8
Quelles sont ses missions ?	8
Comment fonctionne-t-il ?	8
Comment s'organise-t-il ?	11
ACTIVITÉ DU COJ	13
Le COJ en 2025	14
Les faits marquants	15
Le COJ dans les médias	20
ÉCHANGES ET PRODUCTIONS DE LA FORMATION PLENIÈRE EN 2025	25
L'assemblée plénière du COJ	26
La clause d'impact jeunesse	28
Intercommission « Jeunes d'Outre-mer »	33
Intercommission « Politiques de Jeunesse & Élections municipales 2026 »	35
COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	37
Le mot de la Présidente	38
L'activité de la commission en 2025	40
Cahier#2 : « Le service civique : un dispositif indispensable et moteur du parcours d'engagement citoyen »	43
Cahier#3 : « L'engagement citoyen des jeunes de 15 à 17 ans »	45
Formation spécialisée pour l'agrément des associations au titre des activités de jeunesse et d'Éducation populaire	47
Formation spécialisée pour l'habilitation des organismes de formation BAFA et BAFD	49
COMMISSION DE L'INSERTION DES JEUNES	51
Le mot de la Présidente	53
L'activité de la commission en 2025	54
Contribution sur la Stratégie pour l'emploi des jeunes	57
Rapport intitulé « Jeunes en formation et précarité : plan d'actions pour prévenir les interruptions de parcours »	59

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2025 a été pour le COJ celle d'un nouveau départ qui lui a permis de consolider son rôle d'acteur utile et exigeant, au cœur du dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics.

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) est une instance composée de 119 membres qui a pour mission d'évaluer les politiques publiques à destination des jeunes, et d'être un intermédiaire crédible pour faire remonter leurs préoccupations, et, le cas échéant, proposer des alternatives.

Notre responsabilité est de construire des politiques publiques ambitieuses dont l'objectif est de soutenir tous les jeunes, qu'ils viennent de l'Hexagone ou des Outre-mer, dans leur parcours vers l'autonomie, vers l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle.

À ce titre, la concertation avec les jeunes ainsi que le travail partenarial avec le secteur associatif, notamment de jeunesse et d'éducation populaire, sont essentiels.

La réforme du COJ engagée au début de l'année 2025 a permis non seulement de renouveler les membres de notre instance mais aussi de réserver aux jeunes une place significative. Alors que les jeunes de moins de 30 ans ne représentaient que 20 % des membres du COJ lors de la mandature 2022-2025, ils représentent aujourd'hui 50 % des membres votants de l'instance. Cela s'est traduit par l'ajout d'associations et d'organisations représentatives de la diversité des jeunes de notre pays, actives dans des champs

aussi divers que l'éloquence, la protection de l'environnement, l'engagement citoyen, la lutte contre l'autocensure, la ruralité, le handicap...

Le COJ compte également parmi ses nouveaux membres des lycéens, élus au Conseil national de la vie lycéenne ainsi que des représentants des conseils régionaux de jeunes, issus de 12 régions hexagonales et ultramarines. Notre instance confirme ainsi sa raison d'être : porter une parole crédible, constructive et ancrée dans la réalité de ce que vivent les jeunes de France.

Nous avons profité de l'année 2025 pour mettre en lumière les situations de jeunes en difficulté et pour proposer aux décideurs publics des solutions concrètes pour y répondre.

Ainsi, le COJ a adopté en juillet dernier un rapport consacré à la situation des jeunes dans les Outre-Mer. Il alerte sur les conditions de vie précaires, les inégalités d'accès à la formation, aux soins, à la mobilité, et le sentiment d'abandon qui frappe les jeunes ultramarins. Pour répondre à ce malaise, le COJ a mené une consultation auprès de 2653 jeunes d'Outre-Mer et en a tiré 21 recommandations opérationnelles. Ces réponses structurelles doivent permettre de renouveler le lien entre la République et des jeunes qu'elle a trop souvent eu tendance à oublier.

À quelques mois des élections municipales, les membres du COJ ont souhaité mettre à la disposition des candidats et des futurs élus locaux un ensemble de propositions visant à améliorer le quotidien des jeunes. À cette occasion, notre instance a inauguré un nouveau format, « Les Cahiers du COJ », qui doivent nous permettre de répondre concrètement et rapidement à des sujets d'actualité comme à des enjeux très spécifiques. Le 1^{er} Cahier du COJ

formule ainsi 26 recommandations à l'attention des élus locaux qui sont en première ligne face aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur vie quotidienne.

Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, le COJ a souhaité rappeler l'intérêt du service civique comme levier essentiel d'engagement, d'émancipation, d'insertion et de cohésion sociale. Le 2^{ème} numéro des Cahiers du COJ a été, pour les membres, l'occasion de réactualiser 10 préconisations issues du rapport de septembre 2024 pour pérenniser ce dispositif dont le succès n'est plus à démontrer.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du COJ pour le travail accompli cette année ainsi que les présidentes de la commission de l'insertion des jeunes et de la commission de l'éducation populaire, Fiona Lazaar et Manon Dumontier, pour leur engagement constant au service de notre instance.

Je tiens aussi à saluer l'investissement et l'attention portée par Thibaut de Saint-Pol, Délégué interministériel à la jeunesse - Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, aux travaux que nous menons. Sans oublier Cecile Charbaut, sous-directrice des parcours d'accès à l'emploi, dont l'expertise est un atout indéniable pour nos missions.

Enfin, comment évoquer l'activité du COJ sans remercier le secrétariat général, maillon essentiel du travail de notre instance. Un grand merci à Pierre Montaudon, secrétaire général, Naouel Amar, secrétaire générale adjointe, Yamina Mebtoul, assistante ainsi qu'à Juliette Cuny-Le Callet et Faye de Amil, stagiaires, pour leur investissement quotidien, au service du COJ et de ses membres.

En 2026, le COJ poursuivra la dynamique engagée pour amplifier l'impact de ses travaux et renforcer sa visibilité comme instance de référence des politiques de jeunesse. À l'heure où les jeunes générations sont victimes d'une action publique qui peine à les considérer, le COJ doit être leur porte-voix, le relai de leurs difficultés et de leurs espoirs.

Alors qu'un déficit massif d'investissement public se creuse entre les générations, le COJ continuera de rappeler qu'investir sur la jeunesse est non seulement une exigence de bon sens pour garantir la soutenabilité de nos finances publiques et la vitalité de notre économie mais que c'est également l'avenir de notre modèle démocratique qui est en jeu.

Hugo HUET
Président du COJ

PRÉSENTATION DU COJ

QU'EST-CE QUE LE COJ ?

Créé par [décret du 12 octobre 2016](#) et renouvelé en octobre 2021, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) est **une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre**, dont il fixe les missions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement. Il constitue le cadre d'un dialogue entre les acteurs concernés et avec les organisations de jeunes et de jeunesse sur les politiques publiques relatives à la jeunesse.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

“

*Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, placé auprès du Premier ministre, **contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques** relatives à la jeunesse de 16 à 30 ans, à l'éducation et au dialogue entre les acteurs concernés par ces politiques.*

*À la demande du Premier ministre ou du ministre chargé de la jeunesse, le conseil **examine toute question d'intérêt général** en matière de politique, de jeunesse, d'éducation populaire ou relative à l'insertion professionnelle des jeunes et **peut être consulté sur les projets de loi et de textes réglementaires** relatifs à ces sujets.*

*Le conseil **peut adresser au Gouvernement toutes propositions relatives aux politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire.***

”

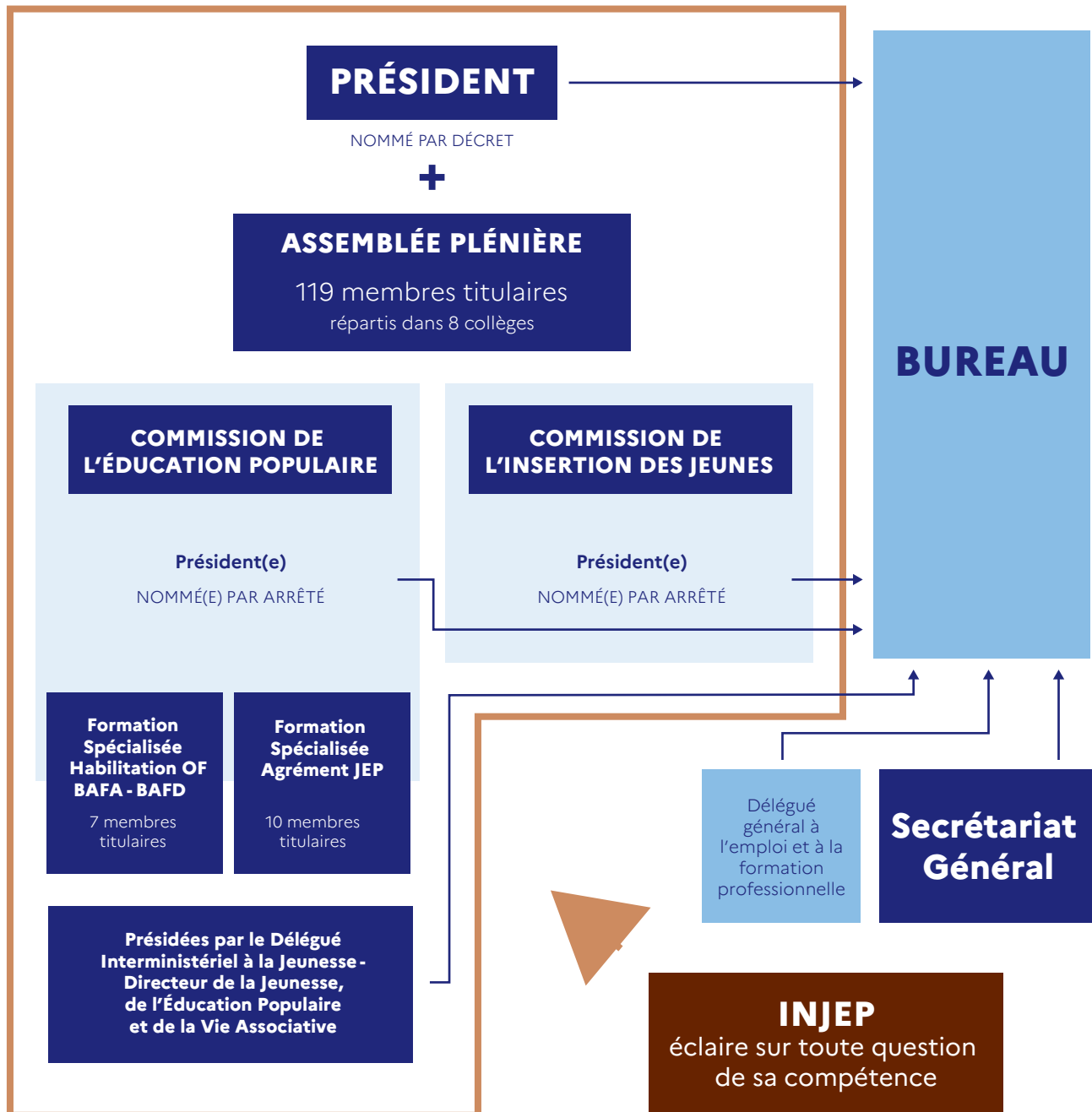
Article 1^{er} du Décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016 portant création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse modifié par Décret n° 2012-1301 du 7 octobre 2021

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Pour mener à bien ses missions, les différentes formations du Conseil ont chacune leur rôle à jouer :

- **La formation plénière**, qui se réunit au moins deux fois par an, constitue un espace d'échanges et permet la mise en commun des travaux des commissions ainsi que ceux réalisés en intercommission.
- **Les deux commissions** travaillent sur des thématiques plus ciblées :
 - La commission de l'insertion des jeunes ;
 - La commission de l'Éducation populaire.
- **Les deux formations spécialisées** :
 - L'une pour l'agrément des associations au titre des activités de jeunesse et d'Éducation populaire ;
 - L'autre pour l'habilitation des organismes de formation préparant aux brevets d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFA-BAFD).
- **Un ou plusieurs groupes de travail ou inter-commissions**, créé(s) à l'initiative de la formation plénière ou d'une commission thématique pour expertiser une question spécifique.

**STRUCTURATION ET ORGANISATION DU CONSEIL
D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE (COJ)
AU 31 DÉCEMBRE 2025**



**DISTRIBUTION DES MEMBRES TITULAIRES
PAR COLLEGE ET PAR FORMATION AU 31 DECEMBRE 2025**

COLLÈGES	FORMATION PLÉNIÈRE / COMMISSION DE L'INSERTION DES JEUNES / COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE	FORMATION SPÉCIALISÉE HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION BAFA-BAFD Présidée par le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire, et de la vie associative	FORMATION SPÉCIALISÉE AGRÉMENT DES ASSOCIATIONS JEP Présidée par le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire, et de la vie associative
	Président		
1- État	18	6	4
2- Collectivités territoriales	7	-	1
3- Jeunes et leurs organisations	46	-	1
4- Associations et mouvements de JEP	11	-	3
5- Insertion des jeunes	11	-	-
6- Partenaires sociaux	15	-	-
7- Membres associés	8	1	-
8- Personnalités qualifiées	Présidente de la commission de l'éducation populaire Présidente de la commission de l'insertion des jeunes	-	1
TOTAL	119	7*	10

* A ces membres, s'ajoutent d'autres représentants de structures désignés par la DJEPVA et nommés par arrêté du ministre chargé de la jeunesse : 2 représentants d'organismes d'accueils collectifs de mineurs et 3 représentants des organismes de formation habilités.

COMMENT S'ORGANISE-T-IL ?

La présidence du COJ est confiée à une personnalité nommée par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé de la jeunesse, pour une durée de trois ans renouvelables une fois.

Par décret en date du 16 octobre 2024, **Hugo HUET** a été nommé Président du COJ et a succédé à **Marie CAILLAUD**.

La Présidente de la commission de l'Éducation populaire, **Manon DUMONTIER**, et la Présidente de la commission de l'insertion des jeunes, **Fiona LAZAAR**, ont été nommées par arrêté du 6 juin 2025.



Le règlement intérieur, adopté par la formation plénière du COJ, conformément à l'article 6 du décret, définit la composition du Bureau du COJ. Ainsi, au 31 décembre 2025, le Bureau était composé comme suit :

- Président du COJ, **Hugo HUET** ;
- Présidente de la commission de l'Éducation populaire, **Manon DUMONTIER** ;
- Présidente de la commission de l'insertion des jeunes, **Fiona LAZAAR** ;
- Délégué interministériel à la jeunesse, Directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative, **Thibaut de SAINT POL** ;
- Représentante du Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, **Cécile CHARBAUT**, Sous-directrice des parcours d'accès à l'emploi ;
- Secrétaire général, **Pierre MONTAUDON**, et son équipe (avec voix consultative).

Le **Secrétariat général du COJ**, fonctionnellement rattaché à la direction de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative, est chargé de l'organisation des activités du conseil et de la conduite des travaux, conformément aux orientations définies par le Président. Il est composé des personnes suivantes :

- **Pierre MONTAUDON**, Secrétaire général ;
- **Naouel AMAR**, Adjointe au Secrétaire général ;
- **Nora MOUNIB** puis **Yamina MEBTOUL**, Assistantes ;
- **Juliette CUNY LE-CALLET** (jusqu'en septembre 2025) et **Faye DE AMIL** (à partir d'octobre 2025), Stagiaires.

L'institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale rattaché au Directeur de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative, concourt par ses travaux à éclairer le COJ sur toute question de sa compétence.

ACTIVITÉ DU COJ

LE COJ EN 2025

7 réunions de bureau	5 réunions de la commission de l'insertion des jeunes et 4 réunions de son groupe de travail « Parcours de Formation & Précarité »	5 réunions de la commission de l'éducation populaire
8 réunions de l'inter-commission « Jeunes d'Outre-mer »	1 réunion de l'intercommission « Politiques de Jeunesse et Elections municipales 2026 »	1 séance plénière

5 productions :

- Rapport « Jeunes d'Outre-Mer, garantir l'égalité des chances pour tous » ;
- Cahier n° 1 « Municipales 2026, Faire des jeunes une priorité des politiques locales » ;
- Cahier n° 2 « Service Civique : un dispositif indispensable et moteur du parcours d'engagement citoyen » ;
- Cahier n°3 « Engagement citoyen des jeunes de 15 à 17 ans » ;
- Rapport « Jeunes en formation et précarité ».

LES FAITS MARQUANTS

4 MARS 2025

RÉFORME DU CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE



© COJ

Impulsé par Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, un nouveau décret vient modifier le fonctionnement du COJ avec deux objectifs principaux : revaloriser la place et la parole des jeunes dans cette instance et garantir une plus grande agilité dans les travaux du COJ.

Le décret du 4 mars 2025 permet ainsi de doubler le nombre de jeunes siégeant au COJ. Les membres du COJ ayant moins de 30 ans représentent désormais 50 % des votants du COJ, contre 20 % auparavant.



© COJ

En passant de 21 membres à 45 membres, le collège des jeunes intègre désormais davantage d'associations de jeunes permettant d'assurer une meilleure représentativité de la jeunesse (jeunes en situation de handicap, jeunes issus de la ruralité, jeunes ultramarins, jeunes issus de QPV, lycéens, Aide sociale à l'enfance, etc.). Les initiatives portées par des associations de jeunes et qui sont au cœur des préoccupations de ces derniers sont également intégrées au COJ (transition écologique, solidarité étudiante, égalité des chances, citoyenneté européenne, etc.). Cette plus grande diversité permet de mieux représenter la jeunesse dans sa pluralité.



© COJ

Au-delà de ce rajeunissement, ce décret vient renforcer le dynamisme de l'instance. La suppression de l'affectation des membres du COJ à une seule commission permet à l'ensemble des membres de s'investir sur l'ensemble des sujets portés par le COJ.

4 AVRIL 2025

RENCONTRE DES JEUNES DE L'EPIDE DE MARSEILLE



© COJ

A l'occasion de sa visite du centre EPIDE de Marseille, le Président du COJ, Hugo Huet, a rencontré des jeunes volontaires investis dans leur parcours d'insertion.

Les échanges, riches et sincères, ont permis de mettre en lumière leurs ambitions, leurs défis et leur détermination à construire leur avenir.

5 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DU JURY D'UN HACKATHON ORGANISÉ PAR LA RÉGION SUD ET DÉDIÉ À L'IA ET À LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

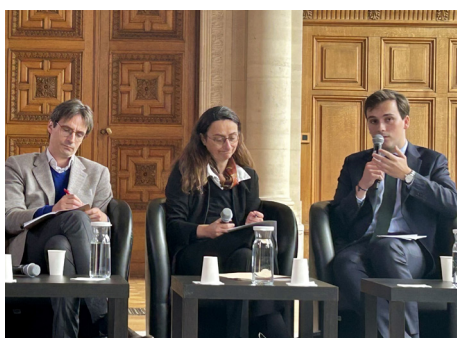


Le Président du COJ, Hugo Huet a présidé le jury d'un hackathon organisé par la Région Sud pour imaginer des solutions innovantes, en s'appuyant sur l'intelligence artificielle, pour lutter contre le harcèlement.

Cet évènement a réuni à Marseille des lycéens du Parlement Régional de la Jeunesse (PRJ) et étudiants des écoles du numérique de Marseille.

27 MAI 2025

INTERVENTION LORS DU COLLOQUE DE LA COUR DES COMPTES ET DU CNRS



Hugo Huet, a participé à une table ronde consacrée à l'autonomie des jeunes, dans le cadre du colloque organisé par la Cour des comptes et le CNRS sur les politiques publiques en faveur des jeunes.

À cette occasion, il a rappelé les nombreux freins identifiés par les membres du COJ dans les parcours d'autonomie des jeunes. Il a aussi tenu à mentionner la situation spécifique des jeunes ultramarins, particulièrement concernés par ces difficultés.

10 JUIN 2025

INTERVENTION LORS DE LA RENCONTRE NATIONALE DU RÉSEAU DE L'ANACEJ À L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS



Hugo Huet a participé à une table ronde consacrée aux enjeux des politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'approche des élections municipales. Cette intervention a été l'occasion de rappeler l'importance d'associer les jeunes à l'élaboration des politiques publiques et de renforcer le dialogue intergénérationnel.

12 JUIN 2025

INTERVENTION AU FESTIVAL NATIONAL DES MINI-ENTREPRISES AU STADE CHARLÉTY

© Alexandre ALLOUL



Hugo Huet est intervenu devant plus de 500 jeunes venus de toute la France pour présenter les projets développés dans le cadre du programme porté par Entreprendre Pour Apprendre / JA France.

Cet événement a mis en lumière les compétences acquises par les élèves grâce à une démarche pédagogique fondée sur l'initiative et l'apprentissage par l'action. Cette intervention a également été l'occasion de souligner l'intérêt de développer plus largement ce type de dispositif dans le parcours éducatif des jeunes.

12 JUIN 2025

PARTICIPATION AU JURY FINAL DU CONCURS D'ÉLOQUENCE DE L'ASSOCIATION TROUVE TA VOIX

© Julien LABROSSE & Amélie VIROLLET



Hugo Huet a participé, en tant que membre du jury, à la grande finale du concours d'éloquence organisée par l'association Trouve ta voix, membre de droit du COJ.

Au sein de la Galerie des Batailles du Château de Versailles, huit jeunes finalistes (provenant des académies de Créteil, Montpellier, Paris et Versailles) se sont exprimés sur le thème : « Une lettre à mes ancêtres ».

21 JUIN 2025

RENCONTRE AVEC LE PARLEMENT RÉGIONAL DE LA JEUNESSE SUD-PACA

© COJ



Le Président du COJ, Hugo Huet a rencontré les membres du Parlement régional de la jeunesse de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'occasion de la clôture de leur mandat, en présence du président de région Renaud Muselier.

Les échanges ont porté sur leurs travaux et sur la représentation des jeunes de la région au sein du COJ. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté de l'instance de renforcer la concertation avec les jeunes engagés dans les territoires.

10 OCTOBRE 2025

ANIMATION D'UNE TABLE RONDE LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ MENTALE



A l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, et dans le cadre de la grande cause nationale 2025, Hugo Huet a animé une table ronde lors de l'évènement « Santé mentale des jeunes : de l'urgence à l'action » organisé par le Délégué interministériel à la Jeunesse, en partenariat avec la MGEN et le Service d'information du gouvernement.

© COJ

15 OCTOBRE 2025

PARTICIPATION AU FORUM DES ENTREPRENEURS DE L'UPE 13 À L'ORANGE VÉLODROME À MARSEILLE



Hugo Huet est intervenu lors de la table ronde intitulée « *Génération engagement ou génération influence ? Les jeunes face à la politique* ».

Les échanges ont porté sur les nouvelles formes d'engagement des jeunes dans la vie politique et citoyenne, leurs modes d'action et leurs attentes à l'égard des institutions.

© COJ

19 NOVEMBRE 2025

INTERVENTION LORS DU 107^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES



Le Président du COJ, Hugo Huet a porté la voix des jeunes lors d'une table ronde dédiée à la vitalité démocratique. Il a souligné l'urgence d'associer pleinement la jeunesse à la vie locale pour contrer la montée des tentations autoritaires. Cette intervention a permis de réaffirmer le rôle stratégique des maires dans l'accompagnement des parcours des jeunes et de plaider pour une action publique de proximité, plus inclusive et mieux soutenue financièrement par l'État.

© COJ



Par ailleurs, afin de présenter les rapports et préconisations du COJ, des rencontres ont été organisées avec les ministres chargées de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Des rendez-vous de travail se sont également tenus avec les conseillers du Président de la République, du Premier Ministre, ainsi que des ministres chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, du Logement, des Outre-mer et du Travail.

En outre, un entretien s'est tenu avec Thierry BEAUDET, Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), afin de présenter les travaux respectifs des deux instances et d'aborder les enjeux liés aux politiques de jeunesse.

Le COJ a également participé à divers événements, notamment des auditions à l'Assemblée nationale, une présentation du rapport devant l'instance des jeunes d'Outre-mer (IJOM) de l'ANACEJ, une intervention devant les jeunes mentorés de l'AFEV, la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, une rencontre avec le campus des métiers du sport, une visite du campus IGENSIA, etc.

LE COJ DANS LES MÉDIAS

La réforme du COJ

“

Un décret renforce la place des représentants des jeunes au sein du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Un décret du 4 mars 2025 revoit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse. "Cette réforme [...] permet de donner encore plus d'efficacité à cette instance et de mieux prendre en compte la voix des jeunes. En doublant le nombre des moins de 30 ans au sein du COJ, nous revalorisons leur place



12/03/2025

”

Les politiques en faveur de la jeunesse

“

TRIBUNE

« Sous-investir dans la jeunesse, c'est hypothéquer le futur de la France »

Parce qu'ils sont de plus en plus nombreux et qu'ils votent plus massivement, les retraités sont privilégiés par le personnel politique. Délaissier les jeunes est une erreur qui risque de fragiliser le dynamisme et l'attractivité de la France, estime Hugo Huet.

les Echos

9/09/2025

”

Les cités éducatives

“

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse veut élargir la gouvernance des cités éducatives

La commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse publie un avis dans lequel elle demande de revoir le pilotage et la gouvernance des cités éducatives. Elle souhaite notamment un meilleur positionnement des conseils départementaux et régionaux.

Revoir la gouvernance et le pilotage des cités éducatives en donnant une meilleure place aux conseils départementaux régionaux, c'est l'une des principales préconisations de la commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) issues d'un avis publié le 10 janvier.

À travers cet avis intitulé "La continuité éducative au sein des cités éducatives", la commission a cherché à mieux cerner la capacité des cités éducatives à participer à la construction d'une continuité éducative durable sur un territoire. Car si l'objet des cités éducatives est d'améliorer la prise en charge sociale et éducative des 0-25 ans en coordonnant les acteurs éducatifs des quartiers prioritaires de la ville (QPV), force est de constater que cette "alliance éducative" qui, "d'une manière générale [...] produit des effets positifs", entraîne encore "des interrogations des acteurs".



BANQUE des
TERRITOIRES



29/01/2025

”

Les jeunes d'Outre-mer

“

ducation

Se lever à 4h du matin, quitter sa famille à dix ans, renoncer à un concours faute d'argent... L'inégal accès à l'éducation des jeunes en Outre-mer

Pour la première fois, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse consacre un rapport aux jeunes ultramarins. Emploi, santé mentale, mobilité, accès à l'enseignement supérieur... Dans tous les domaines, leurs chances sont moindres que celles de leurs compatriotes de l'Hexagone.

Par Jeanne Péru-Gelly

• **"A**ujourd'hui, les jeunes ultramarins ont l'impression qu'ils ne sont pas traités à égalité avec les jeunes hexagonaux. L'objet de ce rapport, c'est de leur dire qu'ils sont des citoyens comme les autres". Ces mots sont ceux d'Hugo Huet, président du [Conseil d'orientation des politiques de jeunesse](#) (COJ). Pour la première fois, l'organisme publie un rapport spécifiquement consacré aux jeunes des Outre-mer.

franceinfo:

1/09/2025

”

“

Accompagner au numérique, délocaliser des classes, préparer la mobilité... les pistes du COJ pour l'éducation en Outre-mer

"Renforcer la formation sur les territoires ultramarins pour garantir l'égalité des parcours" est un des axes développés par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), dans son rapport sur les difficultés que rencontre la jeunesse en Outre-mer, rendu public le 1er septembre 2025.



2/09/2025

”

“

Le COJ recommande de créer une aide à l'embauche pour les jeunes chômeurs ultramarins

Le COJ (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse) publie, lundi 1er septembre 2025, un rapport consacré à la situation des jeunes dans les Outre-Mer. Dans des territoires où le chômage est particulièrement élevé, les membres du COJ proposent une aide fiscale à l'embauche en CDI des primo-demandeurs d'emploi.

”

Les jeunes d'Outre-mer

“

OPINION. «Répondre à la détresse des jeunes d'outre-mer n'est pas une option, c'est un impératif républicain»

OPINION. Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse s'apprête à remettre au Premier ministre et au ministre d'État, ministre des Outre-Mer un rapport sur la situation des jeunes dans les outre-mer. Il formule 21 propositions pour répondre aux préoccupations des jeunes ultramarins en matière d'insertion professionnelle, d'accès à la formation et à l'enseignement supérieur, de mobilité ou encore de santé mentale. Par Hugo Huet, Président du COJ (*)

Hugo Huet

Publié le 26/07/25 à 11:21

laTribune – ”

2/09/2025

“

Un rapport alerte sur la situation des jeunes dans les Outre-mer

Le conseil d'orientation des politiques de jeunesse vient de rendre public un rapport consacré à la jeunesse dans les territoires ultramarins. Face aux lacunes identifiées, 21 propositions sont formulées, comme autant de pistes potentielles sur le bureau du futur ministre des Outre-mer.

laGazette

15/09/2025

“

Les jeunes ultramarins invités à faire entendre leur voix lors d'une consultation

BASSIN-ATLANTIQUE-APPLJ | BASSIN-INDEN-APPLJ | BASSIN-PACIFIQUE-APPLJ | SOCIÉTÉ | FIL INFO 2021 | FIL INFO

▲ Eline ULYSSE | 17/03/2025 | 2 min lecture

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), instance placée auprès du Premier Ministre, joue un rôle essentiel dans l'évaluation des politiques de jeunesse et la formulation de propositions adaptées aux défis rencontrés par les jeunes. Dans cette optique, une mission flash a été lancée afin de mieux comprendre les attentes des jeunes ultramarins et d'apporter des solutions concrètes à leurs préoccupations. Dans le cadre du futur comité interministériel Outre-Mer, le COJ souhaite recueillir l'avis des jeunes de 16 à 30 ans vivant ou ayant vécu en Outre-mer, a appris Outremers360.

outremers360° – ”

17/03/2025

“



POLITIQUE / SOCIÉTÉ / UNE

Pauvreté, chômage et isolement freinent l'avenir des jeunes à Mayotte, alerte le COJ

Le 11 juillet 2025, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a adopté un rapport intitulé "Jeunes d'Outre-mer : garantir l'égalité des chances pour tous", qui dresse un état des lieux précis des inégalités persistantes rencontrées par les jeunes ultramarins et propose des solutions concrètes pour y remédier. La situation à Mayotte y est jugée particulièrement préoccupante.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a adopté, le 11 juillet 2025, un rapport intitulé « **Jeunes d'Outre-mer : garantir l'égalité des chances pour tous** », qui dresse un état des lieux précis des inégalités rencontrées par les jeunes ultramarins. Ce travail s'appuie sur la consultation de 2.653 jeunes, des auditions d'acteurs de terrain et les réflexions collectives des membres du Conseil.

LE JOURNAL DE MAYOTTE^{web}

18/09/2025

”

ÉCHANGES ET PRODUCTIONS DE LA FORMATION PLENIÈRE EN 2025

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU COJ

25 JUIN - Au Palais du Luxembourg



© COJ

Sous la présidence de Hugo HUET, le COJ a tenu sa séance plénière dans les locaux du Palais du Luxembourg (Sénat), marquant le lancement officiel de la nouvelle mandature et l'accueil de nouveaux membres de l'instance. A cette occasion, le Président a mis à l'adoption le règlement intérieur modifié. Les nouvelles présidentes des commissions (Manon DUMONTIER pour l'éducation populaire et Fiona LAZAAR pour l'insertion des jeunes) ont pu présenter leurs objectifs pour les travaux à venir.

Représentant le Président du Sénat, le sénateur **Laurent LAFON**, Président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport au Sénat, a ouvert la séance en soulignant la pluralité des jeunesses et la nécessité d'une approche transversale des politiques publiques.

Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, est intervenue pour rappeler le rôle central du COJ dans l'expression des jeunes et l'importance de leurs contributions pour guider les politiques publiques. Elle a également répondu aux questions des membres, notamment sur l'Information Jeunesse, sur l'accessibilité à la vie politique de toutes les jeunesses, y compris celles en situation de handicap, et sur l'avenir du service civique.

Puis, cette séance plénière a permis de présenter les premières conclusions du travail mené sur la situation des jeunes dans les Outre-Mer, en présence de la sénatrice, **Marie-Do AESCHLIMANN** qui a pu apporter quelques précisions éclairantes sur les enjeux de la jeunesse ultramarine.

Ensuite, **Thibaut de SAINT POL**, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est intervenu pour présenter sa stratégie interministérielle autour de l'engagement au regard de l'avenir du Service National Universel (SNU).

Enfin, la plénière s'est clôturée par l'intervention de **Bastien MASSE**, directeur général de Class'Code, associé à la Chaire Unesco RELIA (Ressources Educatives Libres et Intelligence Artificielle) de l'Université de Nantes, sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les politiques éducatives et de jeunesse.



LA CLAUSE D'IMPACT JEUNESSE

Rapport au COJ de la Direction de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère chargé de la jeunesse.

PRINCIPE ET FONDEMENTS

La politique menée en faveur des jeunes a pour objectifs principaux de favoriser l'égalité des chances et de les accompagner dans leur parcours d'autonomisation et d'accès aux droits, notamment via les services et dispositifs publics.

Afin que le processus de production normative prenne en compte le respect de ces engagements, la circulaire du Premier ministre n° 5857-SG du 2 mai 2016 a instauré une obligation d'évaluation systématique de l'impact des projets de lois et de décrets sur la situation des jeunes. La clause d'impact jeunesse s'inscrit dans le processus général d'évaluation préalable des projets de textes législatifs et réglementaires régi par l'article 8 de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009.

La mise en œuvre de la clause d'impact jeunesse poursuit un triple objectif :

- Prendre en compte la situation des jeunes dans les travaux d'évaluation préalable des textes préparés par le Gouvernement (projets de loi, projets de textes réglementaires) ;
- Analyser systématiquement les impacts des textes en termes d'égalité entre tous les jeunes, de justice intergénérationnelle et de non-discrimination dans l'accès aux droits et aux services ;
- Intégrer une dimension prospective : analyse des effets des dispositions prises non seulement pour la jeunesse d'aujourd'hui mais également pour celle de demain.

MISE EN ŒUVRE

Chaque ministère chargé de la rédaction d'un projet de loi ou de décret travaille en parallèle à l'élaboration d'un projet d'étude d'impact qui a vocation à être transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) assurant notamment un rôle de conseil juridique du Gouvernement.

Pour réaliser ce projet d'étude, les ministères rédacteurs peuvent, d'une part, s'appuyer sur les préconisations du mémento portant sur la mise en œuvre de la clause d'impact jeunesse qui a été rédigé conjointement par le SGG et le ministère chargé de la jeunesse (consultable sur le site extranet du SGG - portail de la qualité et de la simplification du droit). D'autre part, ils peuvent solliciter, en tant que de besoin, l'expertise et l'appui de la direction de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère chargé de la jeunesse.

Si nécessaire, un processus administratif interministériel articulé autour d'une réunion de cadrage et permettant la contribution de tous les ministères concernés peut être mis en œuvre sous l'autorité du SGG, celui-ci étant, au final, le garant de la conformité du texte.

Depuis 2017 et conformément à une décision du SGG, la DJEPVA réalise une veille uniquement sur les études d'impact des projets de lois.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2025

Dans la continuité de l'année 2024, l'année 2025 a connu une activité législative impactée par les discussions au Parlement relatives à l'adoption du projet de loi de finances initial 2025, celui-ci ayant été adopté tardivement.

En parallèle, l'année 2025 a été marquée par des changements de gouvernement ayant eu des conséquences sur le calendrier législatif et sur les débats parlementaires de la fin d'année, en particulier concernant l'examen des projets de loi.

En 2025, 45 projets de lois ont été déposés. Sur ces 45 projets, il est à noter que certains avaient été présentés en 2024 et présentés de nouveau pour parachever le circuit d'examen et de consultation parlementaires.

Sur ces 45 projets de loi, cinq proposent des études d'impact qui intègrent des volets jeunesse.

Projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 - N° 1641

L'article 19 vise à permettre, par dérogation et dans les départements concernés par des épreuves dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2030, la location de logements vacants situés dans des foyers de jeunes travailleurs et de logements locatifs sociaux vacants pour l'accueil de personnes accréditées par le Comité international olympique et le Comité international paralympique durant les jeux Olympiques et Paralympiques. La location de ces logements est possible, lorsqu'ils sont vacants au 1^{er} février 2030 et au plus tard jusqu'au quinzième jour suivant la cérémonie de clôture des jeux Paralympiques de 2030. Les conventions conclues pour les aides personnalisées au logement sont suspendues à titre dérogatoire pour lesdits logements.

L'étude d'impact se concentre sur les éléments suivants :

Pour remplir sa mission d'organisateur des jeux Olympiques et Paralympiques, le COJO a l'habitude de faire appel à plusieurs milliers de volontaires (principalement parmi les populations jeunes).

Projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture, présentée en 2024 et adoptée en 2025 :

Visant à relever deux défis, celui du renouvellement des générations d'agriculteurs et celui de la transition climatique, il prévoit de former davantage d'agriculteurs et fixe un objectif de + 30 % d'apprenants dans l'enseignement agricole. Pour mieux informer sur ces métiers, il instaure un programme d'orientation et des modules de découverte de l'agriculture. Une sixième mission est ainsi fixée à l'enseignement agricole.

L'étude d'impact précise les éléments suivants :

Le lien étroit fait entre souveraineté alimentaire et politique d'installation-transmission a vocation à se traduire par une dynamique de renouvellement des générations, qui drainera notamment des publics jeunes et/ou non issus du monde agricole vers le secteur des activités agricoles et agroalimentaires.

Cette dynamique doit d'ailleurs être accompagnée par le renforcement du lien entre notre école et le monde agricole, celui de notre système éducatif agricole ainsi que par la mise en place de « France Services Agriculture », qui sont prévus par le présent projet de loi.

Elle sera aussi permise par le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, présenté le 15 décembre 2023, qui prévoit en son axe 1 des actions de communication sur les métiers du vivant et les enjeux qui y sont liés, à destination en particulier de la jeunesse, ainsi que des mesures permettant de valoriser le rôle environnemental et social des agriculteurs, ce qui peut être de nature à renforcer l'attractivité du métier auprès des jeunes.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Observatoire du réseau d'antennes d'un kilomètre carré (SKAO) relatif à l'adhésion de la France à l'Observatoire -

Conséquences sur la jeunesse

L'objectif premier de SKA et de la communauté française est un objectif de connaissance qui s'accompagne d'un objectif d'éducation et de formation. S'agissant d'un projet majeur pour la communauté astronomique française, il est fort probable que de nombreux stages et expériences professionnelles soient rendus possible pour les étudiants de la classe de troisième jusqu'aux masters et écoles d'ingénieur, sans oublier les doctorants réalisant des thèses d'astronomie et d'ingénierie. La communauté qui a contribué au livre blanc SKA-France en 2017 compte 180 personnes, soit près d'un quart de la communauté des 800 astronomes français avec comme perspective que la moitié utilisent SKA à terme. Cela permettra d'initier 50 à 75 thèses par an pour 100 à 150 de stages de master, hors thèses et stages purement technologiques. Les projets scientifiques SKA seront aussi utilisés dans les cours des enseignants-chercheurs à l'université et dans les écoles mais aussi lors d'interventions dans le primaire ou le secondaire, à l'occasion de parrainages de classes, de fêtes de la science ou de la nuit des étoiles. A cela s'ajouteront les présentations grand public faites à partir de résultats SKA dans des festivals d'astronomie ou à l'occasion d'initiatives locales et les interventions dans des émissions grand public.

Les conséquences de l'accord sur la jeunesse française seront donc de taille à l'instar des missions spatiales, de l'exploration du système solaire ou encore des résultats obtenus avec nos grands télescopes au Chili dans le cadre de l'organisation intergouvernementale ESO (Observatoire austral européen).

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie relatif à l'échange de permis de conduire - N° 2053

Conséquences sur la jeunesse

Les usagers titulaires de titres de séjour mention étudiant bénéficient de la reconnaissance de leur permis de conduire étranger, quelle qu'en soit la nationalité, durant l'entière durée de leurs études. Ils ne sont donc pas concernés par l'échange.

Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

La jeunesse est mentionnée en articulation avec le droit de l'Union européenne.

La Convention s'inscrit parfaitement dans l'ensemble de la politique européenne en matière de santé et de sécurité au travail.

En effet, la Convention est en conformité avec les dispositions européennes pertinentes en la matière, à savoir :

- Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), notamment les articles sur la politique sociale (art. 151 et 153 (1) (a)).
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment les articles 31 (conditions de travail justes et équitables), 32 (interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail), 34 (sécurité sociale et aide sociale), et 35 (protection de la santé) notamment les articles sur la politique sociale (art. 151 et 153 (1) (a)).
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment les articles 31 (conditions de travail justes et équitables), 32 (interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail), 34 (sécurité sociale et aide sociale), et 35 (protection de la santé).

En amont du dépôt des textes, au moment de la rédaction de l'étude d'impact, la DJEPVA peut être sollicitée. En 2025, elle a en effet été saisie sur 21 textes exclusivement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dont trois ayant un impact sur la jeunesse.

Les études d'impact proposées n'ont pas suscité de remarques particulières de la DJEPVA.

Dans la plupart des cas, l'absence de saisine de la DJEPVA par les ministères rédacteurs ne remet pas en cause la qualité globale des études.

POURSUITE DES TRAVAUX EUROPÉENS SUR LA PERSPECTIVE JEUNESSE ET LA PLACE DE LA CLAUSE D'IMPACT

En 2024, l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture – EACEA – de la Commission européenne et le réseau Youth Wiki ont publié une étude comparative sur la notion de « youth mainstreaming », les études d'impact sur la jeunesse et les clauses d'impact jeunesse. Ce document proposait à la fois une analyse comparative européenne et un prisme national, en se concentrant en particulier sur l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la France.

Le concept de youth mainstreaming fait référence à un processus, un mécanisme, une politique ou une stratégie permettant d'intégrer une dimension jeunesse dans tous les domaines concernant les jeunes. Ce concept se fonde sur la prise en compte des expériences des jeunes dans l'élaboration de l'action publique. Un des exemples possibles de youth mainstreaming est celui de l'étude d'impact.

Au cours du dernier trimestre 2025, dans le cadre des coopérations Union Européenne -Conseil de l'Europe UE-COE, une conférence réunissant des représentants des États membres du partenariat jeunesse (ministères, agences nationales), des chercheurs et praticiens (EKCYP, Youth Wiki, Commission européenne, milieu universitaire), des représentants d'organisations européennes de jeunesse (Forum européen de la jeunesse, Carte jeune européenne), ainsi que des membres des secteurs jeunesse du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, a permis de dresser un état des lieux sur **la participation et la place des jeunes dans l'espace civique européen, ainsi que sur l'intégration de la perspective jeunesse dans l'élaboration des politiques européennes.**

Sur l'ensemble des travaux de recherche présentés, une des études, publiée en mai 2025 portait sur l'évolution de la perspective jeunesse aux échelles locales. Cette recherche met en lumière la distinction entre deux notions : le « Youth mainstreaming » (UE), défini comme une réorganisation intersectorielle de l'action publique, et la « Youth perspective » (Conseil de l'Europe), qui correspond à l'intégration systématique de l'expérience et des intérêts des jeunes à toutes les étapes des politiques publiques, de la conception à l'évaluation.

Ces deux approches, encore en cours de conceptualisation, ne doivent pas être perçues comme des agendas distincts. Si elles peuvent favoriser la participation des jeunes, celle-ci n'en constitue pas le cœur : d'autres mécanismes comme la co-gestion et le co-management sont également centraux. L'étude souligne l'existence d'outils et de mécanismes, mais aussi un manque de coordination politique pour rendre cette participation réellement efficace.

INTERCOMMISSION « JEUNES D'OUTRE-MER »

CONTEXTE

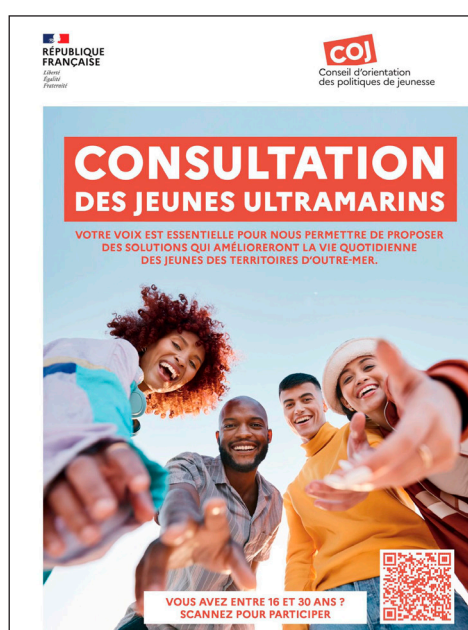
En perspective d'un prochain Comité Interministériel des Outre-Mer (CIOM), le Président du COJ a souhaité lancer des travaux sur les jeunes ultramarines afin de proposer des solutions pratiques visant à améliorer leur vie quotidienne.

Cette démarche, initiée en février 2025 dans un contexte de fin de mandature, de publication du décret modificatif du COJ et de renouvellement de ses membres, a pris la forme d'une « mission flash » conduite par une intercommission ouverte à l'ensemble des membres (sortants et entrants) et partenaires volontaires.

RÉFLEXION ET ÉCHANGES

Cette intercommission, qui s'est réunie à huit reprises, a **auditionné de nombreux experts et institutionnels** : un responsable de la Direction générale des Outre-mer, le Conseiller pour l'Outre-mer à la direction de l'INED, le Chef d'état-major du Service Militaire Adapté (SMA), la Présidente de l'Agence du Service civique, le Directeur général de France Volontaires, la Secrétaire générale de LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité), le Délégué général de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM), et une représentante de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Trois élus ultramarins, mobilisés par l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer), ont également été entendus : le Maire de Koumac (Nouvelle-Calédonie), le conseiller municipal délégué à la jeunesse de Fort-de-France (Martinique) et la conseillère municipale déléguée à la jeunesse, la formation et l'emploi de Mamoudzou (Mayotte).



Par ailleurs, cette mission s'est **appuyée sur une grande consultation en ligne**, menée entre mars et avril 2025, qui a recueilli les témoignages de 2 653 jeunes ultramarins sur leurs conditions de vie (formation, emploi, logement, santé, mobilité et engagement). Les résultats ont permis de confirmer et d'enrichir les constats issus des auditions

Ainsi, le rapport du COJ, adopté le 11 juillet 2025, formule **21 recommandations** visant à améliorer la situation des jeunes dans les territoires ultramarins.

RAPPORT INTITULÉ « JEUNES D'OUTRE-MER – GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS »



Le rapport s'articule autour de quatre grands axes stratégiques.

Le premier axe, consacré à la formation initiale, met en évidence plusieurs facteurs qui compromettent **l'égalité des parcours scolaires** dans les territoires ultramarins : l'éloignement des établissements scolaires du lieu de vie familial, le manque d'offres de formation adaptées aux besoins économiques locaux, et un niveau d'illettrisme encore élevé, notamment à Mayotte.

Le deuxième axe porte sur **l'insertion professionnelle** des jeunes ultramarins, confrontés à des taux de chômage particulièrement élevés : 39,8 % des 15-24 ans en Guyane sont au chômage, 59 % à Mayotte et 38,4 % en Guadeloupe. Le rapport souligne la nécessité de renforcer leur ancrage économique local, notamment en facilitant l'accès à un premier emploi salarié par la mise en place d'une aide fiscale à l'embauche en CDI ou en soutenant davantage l'entrepreneuriat.

Le troisième axe aborde la question des **mobilités**, pensée à la fois localement, vers l'Hexagone, et à l'international. Les jeunes font face à des difficultés de déplacement au sein de leur territoire, à un manque d'informations et d'accompagnements pour les mobilités vers l'Hexagone, ainsi qu'à des contraintes financières et logistiques importantes. Ces freins réduisent leur accès aux services publics, à la formation ou à l'emploi.

Enfin, le quatrième axe s'intéresse aux **conditions de vie** des jeunes ultramarins, qui jouent un rôle central dans la réussite de leurs parcours éducatifs, professionnels et personnels. Il met en lumière plusieurs freins structurels à leur épanouissement, notamment la fracture numérique, les difficultés d'accès aux droits sociaux, l'insuffisance de l'offre locale en matière de sport et de culture, les tensions sur le logement, les enjeux de santé mentale, et le manque d'accompagnement dans certains territoires ultramarins, ce qui accentue les situations de vulnérabilités chez les jeunes.

INTERCOMMISSION « POLITIQUES DE JEUNESSE & ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 »

CONTEXTE

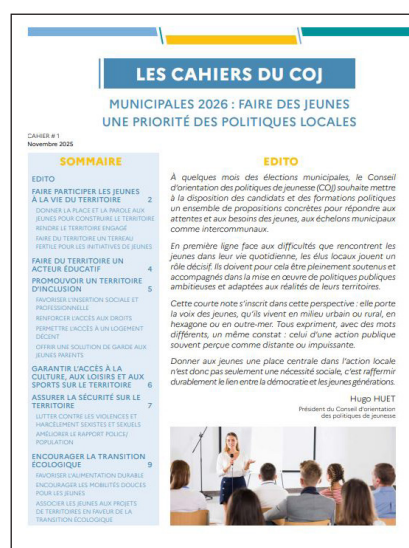
Dans la perspective des élections municipales, le président du COJ a réuni les membres le 13 octobre 2025 pour échanger sur la sélection des recommandations formulées dans les précédents rapports de l'instance et qui pourraient retenir l'attention des futurs candidats dans le déploiement des politiques de jeunesse sur leurs territoires.

RÉFLEXION ET ÉCHANGES

Cette réflexion a permis de rappeler que les élus locaux sont en première ligne face aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur vie quotidienne. Ils jouent ainsi un rôle décisif et doivent être pleinement soutenus et accompagnés dans la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses et adaptées aux réalités de leurs territoires.

Les jeunes perçoivent souvent l'action publique comme éloignée de leurs préoccupations. Il est donc indispensable de leur donner une place centrale dans la conception et la mise en œuvre des politiques locales, en valorisant leur parole, leur participation et leur capacité d'agir.

CAHIER #1 « MUNICIPALES 2026 : FAIRE DES JEUNES UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES LOCALES »



Ce premier Cahier reprend, et adapte au contexte actuel, les recommandations issues de précédents rapports du COJ. Il présente 26 recommandations invitant les futurs élus locaux à :

- Faire participer les jeunes à la vie du territoire ;
- Soutenir leurs initiatives et encourager leur engagement citoyen ;
- Accompagner leur parcours (scolaire/social/professionnel) et faciliter leur accès aux droits ;
- Garantir un territoire inclusif (logement décent, garde d'enfants, accès à la culture, aux sports et aux loisirs) ;
- Assurer la sécurité, lutter contre les violences, et améliorer les relations police-population ;
- Promouvoir la transition écologique avec la participation active des jeunes.

A travers ce nouveau format de publication, le COJ souhaite mettre à la disposition des élus locaux d'aujourd'hui et de demain, un ensemble de propositions opérationnelles qui visent à intégrer efficacement les attentes des jeunes dans les politiques locales.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Tout en prenant en compte la diversité des publics que le terme « jeune » englobe, une bonne partie de ceux-ci est parvenue à s'épanouir au travers d'un parcours d'engagement culturel,

social, sportif ou solidaire. Ces jeunes ont su trouver des moyens pour établir leur place et renforcer leur pouvoir d'agir en tant que citoyen. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que ces parcours ne sont rendus possible que par une politique volontariste de la part de l'Etat et de l'engagement des acteurs. La commission de l'éducation populaire du COJ s'est donnée pour rôle d'étudier ces parcours, en particulier du point de vue des jeunes. Son objectif est de mettre en lumière les leviers mobilisés par les jeunes dans le secteur de l'éducation populaire afin d'éclairer la décision politique et proposer des solutions pour garantir à tous une place à part entière dans la société, en tant qu'acteur ou bénéficiaire de sa vie sociale, culturelle, dans les loisirs ou la participation démocratique.

Les structures et mouvement d'éducation populaire sont très variés. Entre les associations d'accompagnement à la participation démocratique des jeunes, les fédérations d'éducation populaire, les associations de quartier, les maisons des jeunes... Des mondes existent. Leur réseau fonde un système large et solide que 70 % des personnes auront croisé au moins une fois au cours de leur vie. D'après

l'étude d'impact d'Hexopée publiée en 2025, cette rencontre avec l'éducation populaire est directement corrélée avec un meilleur taux de participation à la vie citoyenne, culturelle, politique, associative.

L'année 2025 a été marquée en particulier par des actualités sur les dispositifs d'engagement proposés aux jeunes. Particulièrement, le Service Civique a subi courant 2025 une diminution de son budget. Or, celui-ci est réputé pour permettre aux jeunes de développer leur pouvoir d'agir en société, de renforcer leur sentiment de cohésion, de consolider leur estime de soi. La commission a opté pour la reprise des travaux portant sur ce dispositif d'engagement engagés en 2024. La révision du rapport sur le Service Civique en 2025 a permis de faciliter la lecture des enjeux principaux attendus concernant le dispositif : poursuivre son développement, maintenir la diversité des missions et améliorer le statut du volontaire.

Dans un second temps, la commission a travaillé à la réalisation d'un second cahier sur les enseignements à tirer des expériences du Service National Universel et des Classes et Lycées Engagés. En effet, de nombreux changements ont été opérés depuis le dernier rapport du COJ sur le SNU en 2021 et, par ailleurs, la fin d'année 2025 a vu la création de la sous-direction à l'engagement au sein de la DJEPVA. Il était donc primordial d'observer ces dispositifs de manière à en faire le bilan et tirer le meilleur parti de ces nouvelles propositions. Le cahier à venir, publié en tout début d'année 2026, permettra de mettre en avant les prémices d'une

réflexion sur les parcours d'engagement citoyen des 15-17 ans au croisement des institutions scolaires et de l'éducation populaire.

Enfin, l'écriture de la feuille de route dans le courant de l'année 2025 a permis de déterminer des objectifs clés pour les trois ans à venir. Elle aborde volontairement des sujets à la périphérie du secteur, de manière à prendre en compte des problématiques qui n'ont pas encore été traitées par la commission, comme, par exemple, la participation citoyenne et politique des jeunes, l'engagement des jeunes dans les associations ou la question de la pratique sportive. En outre, la commission s'est nourrie des préoccupations justifiées des membres au regard des inégalités d'accès à ces services, existantes entre les jeunes. Les questions concernant la prise en compte du handicap, de la situation géographique et de la diversité des statuts socioprofessionnels des 16 – 25 ans sont des enjeux qui sont restés transversalement au cœur de nos priorités.

Les acteurs de l'éducation populaire alertent régulièrement sur la souffrance du secteur depuis plusieurs années. Ces structures sont mises en difficulté par des éléments conjoncturels ou politiques. Ces difficultés entraînent des contraintes structurelles qui freinent le développement des activités, entament les libertés associatives, stoppent des parcours d'accompagnement. Selon le rapport de « France associative en mouvement » d'octobre 2025, « *[en 2024] Au total, 18 % des associations employeuses et 14 % des structures sans salariés sont considérées comme en grande difficulté* ».

Ces constats amènent le COJ à travailler sur ces deux enjeux : valoriser les parcours des jeunes dans leur construction sociale, politique, culturelle ; soutenir les acteurs du secteur qu'ils soient publics ou privés en proposant des préconisations concrètes qui s'appuient sur les freins qu'ils ont déjà observés. L'objectif est de viser à la fois le maintien de l'emploi et l'activité pour les structures mais aussi de soutenir et développer une offre de service de qualité à cette tranche de population.

Manon DUMONTIER

Présidente de la commission
de l'Éducation populaire

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2025

MISSIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

“

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse comprend une commission intitulée « commission de l'Éducation populaire ».

*À la demande du Premier ministre ou du ministre chargé de l'Éducation populaire ou de tout membre du Gouvernement, cette commission peut **examiner toute question d'intérêt général en matière de politique publique relative à l'Éducation populaire**. Sur délégation de l'assemblée plénière dans les conditions prévues par le règlement intérieur, elle peut **rendre un avis en son nom sur les projets de loi et de textes réglementaires relatifs à l'Éducation populaire**.*

”

Extrait de l'article 7 du Décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016 portant création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse modifié par Décret n° 2012-1301 du 7 octobre 2021

MODALITÉS DE TRAVAIL

En 2025, la commission de l'éducation populaire a été présidée successivement par **Anne CARAYON**, membre du collège des associations et des mouvements d'éducation populaire, représentante du CNAJEP, Directrice générale de la Jeunesse au Plein Air (JPA), accompagnée du vice-président **Fabien GUICHOU**, membre du collège des collectivités territoriales, représentant de l'Association des Maires de France (AMF), Conseiller municipal de la ville de Foix, puis par **Manon DUMONTIER**, membre du collège des personnalités qualifiées.

L'année a été marquée par la publication d'un décret modificatif puis des arrêtés de nomination qui ont fortement impacté les travaux de la commission. Cette dernière n'a pu se réunir qu'au second semestre à 5 reprises.

Une fois sa feuille de route construite pour les trois années à venir, ces éléments, ajoutés aux annonces de restrictions budgétaires au sein du budget de l'Etat en 2025 mais également au sein du projet de loi de finances initial 2026, ont poussé les membres de la commission à retravailler sur **le service civique**.

Par la suite, ils se sont penchés sur **les enseignements à tirer du Service national universel et des classes et lycées engagés** – deux dispositifs annoncés en extinction – au regard de la construction d'un parcours citoyen pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Les réunions plénières de la commission de l'Éducation populaire

Le 8 juillet

- Première réunion de la commission dans sa nouvelle configuration
- Présentation des deux formations spécialisées
- Présentation de la méthode de travail
- Premiers échanges sur une feuille de route

Le 3 septembre

- Finalisation de la feuille de route 2025-2027
- Premiers échanges relatifs au service civique

Le 1^{er} octobre

• Service civique

- Nadia BELLAOUI, Présidente de l'Agence du service civique
- Suites des travaux

• Classes et lycées engagés

- Thomas VENET, chargé d'études et d'enquêtes statistiques, Mission Enquêtes, Données et Statistiques, INJEP
- Samuel JAMES, chargé d'études et d'évaluation, Mission Expérimentation et Evaluation des Politiques publiques, INJEP

Le 5 novembre

• SNU et Classes et lycées engagés (CLE)

- Rodrigue CARBONNEL, Délégué général à la Fédération des Aroéven,
- Rodolphe MOUSSU, Responsable pôle séjours, Aroéven Nancy Grand Est
- Franck THENARD-DUVIVIER, Délégué général du SNU par intérim, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- Judith KLEIN, Cheffe du Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Ministère de l'Éducation nationale

Le 3 décembre

- Suites des travaux sur les enseignements du SNU et des CLE

PRODUCTIONS

- **Cahier#2** : « Le service civique : un dispositif indispensable et moteur du parcours d'engagement citoyen » – *voir synthèse en page 43*
- **Cahier#3** : « L'engagement citoyen des jeunes de 15 à 17 ans » – *voir synthèse en page 45*

Cahier#2 : « Le service civique : un dispositif indispensable et moteur du parcours d'engagement citoyen »

CONTEXTE



Depuis sa création en 2010, le Service Civique a démontré son intérêt aussi bien pour les jeunes que pour les structures les accueillant, tout comme pour les territoires sur lesquels se déploient les missions de volontariat.

Ce dispositif d'engagement unique permet aux jeunes de se mobiliser au service de l'intérêt général mais également d'acquérir des compétences sociales indispensables pour leur insertion, leur ouvrant ainsi le champ des possibles après leur mission.

Cependant, malgré son succès depuis son lancement, ses bienfaits pour les jeunes et les structures les accueillant et pour l'ensemble de la société, le service civique a connu une baisse des crédits qui lui ont été alloués en 2025, entraînant une diminution du nombre de missions proposées aux jeunes alors même que la demande est forte.

De même, le projet de loi de finances initial 2026 portait de fortes diminutions des crédits du service civique.

Au regard de cette conjoncture, les membres du COJ ont souhaité approfondir leur réflexion pour prioriser 10 recommandations parmi celles qu'ils avaient proposé au sein du rapport « 75 préconisations pour faire évoluer le Service Civique », adopté en septembre 2024.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET PRÉCONISATIONS

Les membres ont rappelé leur attachement au service civique et ont, avant tout, plaidé pour la nécessité d'augmenter le budget afin de proposer une plus grande quantité de missions, tout en renforçant l'accompagnement et le soutien financier aux organismes d'accueil et aux jeunes eux-mêmes.

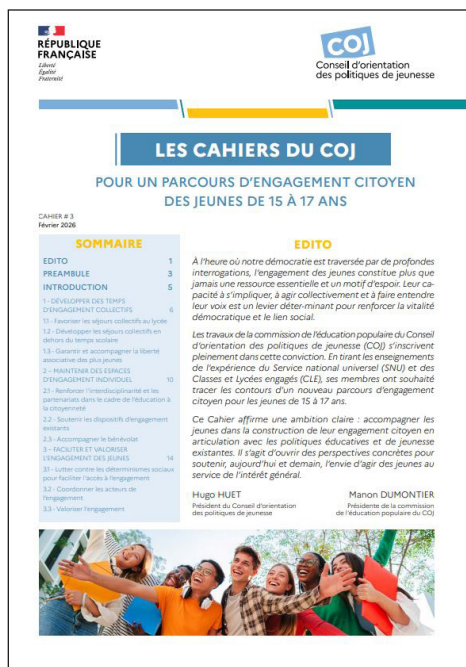
En parallèle, ils proposent de construire une stratégie interministérielle de développement du service civique en définissant clairement les articulations entre dispositifs et en associant les associations ainsi que les collectivités territoriales, au regard de leur implication depuis le lancement du dispositif.

Ensuite, ils proposent **10 préconisations** articulées autour de trois grands enjeux :

- Poursuivre le développement du service civique, notamment en accompagnant et soutenant les plus petites associations et communes qui souhaitent proposer des missions et, dans les territoires ruraux, en encourageant les alliances entre elles pour proposer des missions mutualisées ;
- Maintenir la diversité des missions afin de répondre aux aspirations de tous les jeunes et afin de mieux valoriser cette expérience, créer une case à cocher dans Parcoursup et Monmaster ;
- Améliorer le statut du volontaire, notamment à travers diverses mesures fiscales et sociales mais également en créant un statut d'étudiant-volontaire.

Cahier#3 : « L'engagement citoyen des jeunes de 15 à 17 ans »

CONTEXTE



Les membres de la commission de l'éducation populaire du COJ travaillent régulièrement sur des sujets qui s'inscrivent dans le champ des politiques éducatives et, plus spécifiquement, dans les liens entre les différentes sphères éducatives (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Dans ce cadre, ils ont souhaité porter leur attention sur les enseignements à tirer de l'expérience du service national universel (SNU) et des Classes et lycées engagés (CLE).

A l'heure où a été annoncée la mise en extinction du dispositif, les travaux engagés par les membres du COJ ont permis d'identifier des éléments positifs à tirer de cette expérience pouvant irriguer l'ensemble des politiques éducatives portant sur la citoyenneté, que ce soit à travers l'enseignement moral et civique délivré dans le parcours scolaire ou bien dans le cadre des actions portées par le secteur de l'éducation populaire.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET PRÉCONISATIONS DE L'AVIS

L'une des leçons à retenir de l'expérience du SNU et des CLE est que la promotion de l'engagement, sous toutes ses formes, reste une valeur partagée par l'ensemble des acteurs éducatifs œuvrant pour la jeunesse.

Les précédents travaux du COJ ont également rappelé que les jeunes les plus engagés sont ceux qui ont été sensibilisés dès leur plus jeune âge, soit à travers leur environnement familial ou relationnel, soit parce qu'à un moment de leur vie, ils ont été accompagnés vers l'engagement.

Les jeunes y trouvent une possibilité d'acquérir des compétences sociales qui leur seront utiles tout au long de leur vie y compris pour leur insertion professionnelle, qu'ils en fassent la démarche de manière consciente ou non.

Ainsi, on peut considérer que les jeunes s'inscrivent dans un parcours d'engagement dès leur plus jeune âge.

Au regard de ces constats, les membres du COJ ont ainsi souhaité tracer les contours d'un parcours d'engagement citoyen pour les jeunes de 15 à 17 ans, en articulation avec les politiques éducatives existantes.

Le COJ propose à travers ce cahier **27 recommandations** structurées autour de trois piliers :

- 1. Développer l'engagement collectif** : Le COJ préconise de maintenir un label dédié à l'engagement au lycée (type CLE) et de garantir à chaque jeune l'accès à au moins un séjour collectif durant sa jeunesse. Il propose également la création de « colos engagement » thématiques ainsi que le soutien aux Junior Associations.
- 2. Maintenir des espaces d'engagement individuel** : Les membres du COJ appellent à une meilleure information sur la diversité des formes de bénévolat et de volontariat (Service civique, BAFA, etc.) au sein des établissements scolaires. Ils portent également une proposition innovante en suggérant la création d'un programme Erasmus « lycéen citoyen » pour faire de la mobilité internationale un levier d'engagement individuel.
- 3. Faciliter et valoriser l'engagement des jeunes** : Pour fluidifier le parcours d'engagement, le COJ suggère de transformer l'agence du Service civique en une « Agence de l'engagement » élargie, véritable guichet unique pour les jeunes. Enfin le COJ préconise de mettre en valeur les compétences développées par les jeunes, dans une logique de parcours d'engagement, tout au long de la vie, s'appuyant sur divers outils (ex : passeport de compétence gratuit, open-badges etc.) ainsi que sur la création d'une épreuve optionnelle au Baccalauréat qui valoriserait l'engagement extrascolaire.

FORMATION SPÉCIALISÉE POUR L'AGRÉMENT DES ASSOCIATIONS AU TITRE DES ACTIVITÉS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

MISSIONS

La formation spécialisée se réunit afin d'émettre un avis sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » (JEP) présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations de jeunesse et d'éducation populaire à caractère national. Elle peut également se réunir afin de réfléchir et d'échanger sur des thématiques relatives à l'agrément JEP.

MEMBRES

Cette formation spécialisée a connu une évolution dans sa composition en 2025, concomitamment au renouvellement des membres du COJ. Elle est présidée par le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, délégué interministériel à la jeunesse, ou son représentant, et comprend :

- Des représentants de l'Etat désignés par les ministres chargés de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Ville ;
- Un membre du collège des collectivités territoriales ;
- Un membre du collège des jeunes et de leurs organisations ;
- Trois membres du collège des associations et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Un représentant du directeur de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

ACTIVITÉS 2025

Au cours de l'année 2025, la formation spécialisée de l'agrément JEP s'est réunie par visioconférence à huit reprises :

- **9 janvier** : 3 agréments JEP renouvelés, 1 renouvellement d'agrément JEP refusé, 2 troncs communs d'agrément (TCA) validés, 1 extension accordée.
- **15 septembre** : 4 agréments JEP octroyés, 12 renouvelés, 10 TCA validés, 4 extensions d'agrément accordées, 1 report de vote.
- **29 septembre** : 5 agréments JEP renouvelés, 1 transfert d'agrément JEP autorisé, 6 TCA validés, 3 extensions accordées, 2 renouvellements d'agrément JEP refusés.
- **6 octobre** : 5 agréments JEP renouvelés, 3 TCA validés, 4 extensions accordées.

- **3 novembre** : 2 agréments JEP octroyés, 3 renouvellements d'agrément JEP accordés, 2 TCA validés.
- **17 novembre** : 2 agréments JEP octroyés, 1 agrément JEP renouvelé, 3 TCA validés, 1 renouvellement d'agrément JEP refusé.
- **1er décembre** : 1 agrément JEP octroyé, 1 agrément JEP renouvelé, 2 refus d'octroi d'agrément JEP.
- **15 décembre** : 2 agréments JEP octroyés, 1 agrément JEP renouvelé, 2 TCA validés, 1 report de vote.

L'activité de la formation spécialisée de l'agrément JEP a été impactée en 2025 par la mise en œuvre du renouvellement du COJ, n'ayant pas permis l'organisation de sessions pendant plusieurs mois.

Cependant, l'année a été marquée par la poursuite de la campagne de renouvellement des agréments JEP et du traitement des agréments JEP initiaux. En effet, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a apporté des modifications aux procédures de l'agrément JEP. Les associations doivent dorénavant respecter les principes du contrat d'engagement républicain mentionné à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. En outre, l'agrément JEP, auparavant à durée illimitée, est attribué pour une durée de cinq ans depuis la mise en application de cette loi. Si elles souhaitent conserver leur agrément, les associations agréées JEP devaient donc déposer un dossier de renouvellement avant la date du 24 août 2023.

En plus des 17 sessions de l'année 2023, des 13 de l'année 2024, et des 8 de l'année 2025, la formation spécialisée de l'agrément JEP sera amenée à se réunir à plusieurs reprises en 2026 afin de totalement finaliser la campagne des renouvellements, et de poursuivre le traitement des demandes initiales. Le nombre d'agréments JEP octroyés ou renouvelés aux associations et têtes de réseaux nationales devrait à terme être compris entre 300 et 450. En ce qui concerne les agréments JEP départementaux, estimés à 18 000 avant la réforme, une nouvelle remontée des données actualisées sera nécessaire afin de consolider les chiffres, notamment dans le cadre du développement de la plateforme en ligne « e-agrément ».

FORMATION SPÉCIALISÉE POUR L'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION BAFA ET BAFD

MISSIONS

La procédure d'habilitation des organismes préparant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), régie par l'arrêté du 15 juillet 2015 modifié, prévoit une instruction de l'ensemble des demandes d'habilitation à compétence nationale par la DJEPVA. L'habilitation est accordée par la ministre chargée de la jeunesse après avis de la formation spécialisée du COJ pour l'habilitation des organismes de formation préparant aux BAFA et BAFD.

Les structures ont la possibilité de faire des demandes d'habilitation afin d'organiser l'intégralité des sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA, et le cas échéant du BAFD.

Le cahier des charges de l'habilitation annexé à l'arrêté précité comporte 10 critères. Les dossiers font l'objet d'un examen par rapport à chacun des critères :

- les développements du cahier des charges proposés aux critères 1, 3 et 7 permettent de constater les intentions éducatives de la structure et leurs mises en œuvre puis d'analyser les démarches pédagogiques, de formation, en lien avec les outils présentés ;
- les développements proposés aux critères 6 et 8 permettent d'analyser l'accompagnement ou l'évaluation des candidats proposés par les structures ;
- les développements proposés aux critères 4 et 5 permettent d'observer l'information et la communication faites aux candidats et de vérifier la conformité au cahier des charges ;
- les développements proposés aux critères 2 et 9 permettent de constater la qualité des réseaux et leur(s) mode(s) de relation(s) avec la structure.

MEMBRES

La formation spécialisée « habilitation BAFA-BAFD » du COJ, présidée par le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ou son représentant, comprend :

- des représentants de l'État désignés par les ministres chargés des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports ;
- un membre du collège des collectivités territoriales ;
- un membre du collège des membres associés ;
- deux représentants du collège des organisateurs d'accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- trois représentants des organismes de formation habilités.

ACTIVITÉS 2025

La formation spécialisée s'est réunie à trois reprises depuis le 15 septembre 2025 afin d'instruire les demandes d'habilitation déposées, soit le 22 octobre pour des travaux de première lecture, puis les 20 novembre afin de consolider les analyses. La ministre chargée de la jeunesse, après avoir recueilli l'avis de cette formation, réunie en formation plénière le 10 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°2016-1377 du 12 octobre 2016 modifié par le décret n° 2021-1301 du 7 octobre 2021 portant renouvellement du COJ, habilite des organismes de formation pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans et un mois.

En 2025, pour la période 2026-2029, la DJEPVA a instruit 7 dossiers d'habilitation.

La formation spécialisée a donné les avis suivants :

- Six dossiers de demande d'habilitation à compétence nationale pour le parcours de formation BAFA et BAFD ont reçu un avis favorable pour trois années et un mois jusqu'au 31 janvier 2029 ;
- un dossier de demande d'habilitation à compétence nationale pour les parcours de formation BAFD a reçu un avis favorable pour trois années et un mois jusqu'au 31 janvier 2029.

HABILITATIONS À COMPÉTENCE RÉGIONALE

Le Recteur de région académique délivre les habilitations à compétence régional, pour les cursus BAFA et BAFD, après instruction par les DRAJES et avis de la formation spécialisée de la commission régionale de la jeunesse des sports et de la vie associative. Les structures doivent justifier d'une implantation administrative et pédagogique sur le territoire régional concerné par la demande.

COMMISSION DE L'INSERTION DES JEUNES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

© COJ



Cette première année à la présidence de la Commission de l'insertion des jeunes a été placée sous le signe de l'engagement collectif, de l'exigence et de la volonté d'action concrète. Dans un

contexte national marqué par un contexte politique incertain, des budgets contraints et un chômage des jeunes en hausse, il est plus que jamais essentiel de maintenir les questions d'insertion au sommet de l'agenda politique. L'insertion des jeunes conditionne l'autonomie, la cohésion sociale et surtout l'avenir collectif, elle se doit d'être une priorité.

Au cours de cette année inaugurale, nous avons défini une feuille de route ambitieuse et structurée de nos travaux autour de trois chantiers prioritaires : la lutte contre les précarités dans le parcours de formation et d'insertion des jeunes ; la lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités territoriales ; et le renforcement de la connexion entre la formation et les métiers qui recrutent.

Nous avons expérimenté de nouveaux modes de travail afin de favoriser la co-construction et la participation active des membres de la commission. Cette dynamique collective a permis la production d'un premier rapport opérationnel sur la précarité dans les parcours de formation, mettant en lumière des leviers concrets pour sécuriser les trajectoires des jeunes.

La richesse de notre commission réside avant tout dans celles et ceux qui la composent : des membres aux parcours divers, porteurs

d'expertises variées, professionnelles, académiques et associatives. C'est le croisement de ces expériences qui fait la force de notre réflexion collective, permettant de confronter les points de vue, d'identifier des solutions concrètes et de produire des recommandations opérationnelles et adaptées à la réalité des jeunes.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement, ainsi que les personnes auditionnées pour leur expertise. Je souhaite que nous poursuivions nos travaux avec la même énergie et avec un fil rouge : **pour chaque jeune, porter considération, nourrir des ambitions et proposer des solutions.** C'est ainsi que nous contribuerons à faire nation.

Fiona LAZAAR

Présidente de la commission
de l'insertion des jeunes

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2025

MISSIONS DE LA COMMISSION DE L'INSERTION DES JEUNES



Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse comprend une commission intitulée « commission de l'insertion des jeunes ».

*A la demande du Premier ministre, du ministre chargé de la jeunesse, du ministre chargé de l'emploi, du ministre chargé de l'insertion, du ministre chargé de la formation professionnelle ou de tout autre membre du Gouvernement, cette commission peut **examiner toute question d'intérêt général en matière d'insertion des jeunes**. Sur délégation de l'assemblée plénière dans les conditions prévues par le règlement intérieur, elle peut **rendre un avis en son nom sur les projets de loi et de textes réglementaires relatifs à l'insertion des jeunes**.*



Extrait de l'article 10 du Décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016 portant création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse modifié par Décret n° 2012-1301 du 7 octobre 2021

MODALITÉS DE TRAVAIL

La présidence de la commission de l'insertion des jeunes a pris fin le 11 janvier 2025, à l'issue du mandat d'Antoine Dulin, qui pilotait les travaux de la commission avec engagement depuis la création du COJ en octobre 2016.

Conformément au décret modificatif du 4 mars 2025, la présidence est désormais confiée à l'une des deux personnalités qualifiées. Fiona Lazaar, ancienne Présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a pris ses fonctions à compter du 6 juin 2025, date de l'arrêté de nomination des membres du COJ.

En 2025, la commission s'est réunie 5 fois en plénière et 4 fois en groupe de travail :

- Le **8 janvier** (en présentiel), sous la présidence d'Antoine Dulin, pour valider **le rapport « Logement des jeunes : une urgence sociale ! »**, co-rédigé avec un groupe de travail du Conseil national de l'habitat (CNH). Le premier semestre a été consacré à sa diffusion et à sa valorisation auprès de la ministre du logement, des cabinets ministériels, des sénateurs dans le cadre du rapport d'information sur le logement des jeunes, etc. ;
- Après la nomination de Fiona Lazaar, les travaux ont repris en distanciel le **2 juillet** avec la définition d'une **nouvelle feuille de route**, suivie de 3 autres réunions en assemblée plénière.
- Le premier chantier de la feuille de route, portant sur **« les parcours de formation impactés par la précarité »**, a donné lieu à la création d'un groupe de travail qui s'est réuni 4 fois et qui a été co-animé par deux membres du COJ : un membre issu du collège des jeunes (Julie Maguim, représentante de la Fédération nationale des ADEPAPE) et un membre issu du collège de l'insertion des jeunes (Ugo Douard, représentant de l'Afpa).

Les auditions de la commission de l'insertion des jeunes

Le 16 octobre (Assemblée plénière de la commission de l'insertion des jeunes)

- **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**

- Muriel PUCCI, Présidente du comité scientifique

- **Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan**

- Clément PERUYERO, Chargé d'études

Le 3 novembre (Groupe de travail « Parcours de formation & Précarité »)

- **Institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP)**

- Anne-Cécile CASEAU, Chargée d'études

Le 27 novembre (Groupe de travail « Parcours de formation & Précarité »)

- **Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp)**

- Ugo DOUARD, Directeur national relations institutionnelles et affaires publiques

- **Fédération Nationale des Directeurs de CFA/OFA (FNADIR)**

- Alban MARGUERITAT, Délégué national

- **Réseau E2C France (Réseau des Écoles de la 2^e Chance)**

- Alexandre PONCELET, Directeur des opérations

Le 5 décembre (Groupe de travail « Parcours de formation & Précarité »)

- **Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)**

- Hervé LESNARD, Adjoint au Sous-directeur de la gestion des programmes budgétaires

- Livio BATTISTA, Adjoint à la Cheffe du Bureau du programme « vie de l'élève »

- **Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)**

- Bénédicte DURAND, Présidente

- Bénédicte de PERCIN, Sous-directrice chargée de la vie étudiante

Par ailleurs, conformément au décret du 22 mars 2024, le COJ est membre du Comité National pour l'Emploi (CNE) créé par la loi pour le plein emploi et présidé par la ministre chargée de l'emploi. Nommés par arrêté du 2 juillet 2025, le Président du COJ et la Présidente de la commission de l'insertion des jeunes du COJ participent aux réunions du comité, ainsi que celles de la commission inclusion du CNE.

PRODUCTIONS

- **Contribution sur la Stratégie pour l'emploi des jeunes, sur la base de ses travaux publiés, en date du 18 juin 2025** – voir synthèse en page 57
- **Rapport : « Jeunes en formation et précarité : plan d'actions pour prévenir les interruptions de parcours »** (adopté le 23 janvier 2026) – voir synthèse en page 59

Contribution sur la Stratégie pour l'emploi des jeunes

CONTEXTE



Astrid PANOSYAN-BOUVET, Ministre chargée du travail a lancé une concertation auprès des membres du Comité National pour l'Emploi (CNE) sur son projet de stratégie pour l'emploi des jeunes avant un lancement en juillet 2025.

En tant que membre du CNE, le COJ a remis le 18 juin 2025 sa contribution en s'appuyant sur ses nombreux rapports proposant des leviers pour améliorer l'efficacité des politiques d'accompagnement à l'insertion des jeunes, en particulier pour réussir la primo-insertion.

Les principes issus de cette contribution ont été exposés par Fiona LAZAAR lors du CNE du 16 juillet 2025.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONTRIBUTION

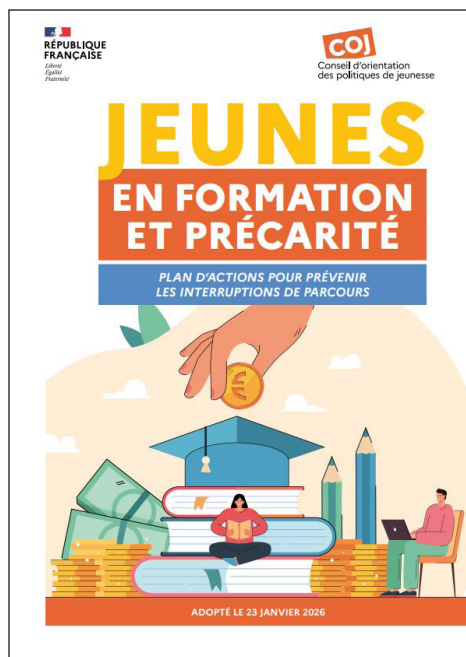
Le COJ rappelle avant tout les grands principes souvent défendus dans ses rapports, notamment dans celui de 2020 portant sur « les jeunes au cœur du futur service public de l'insertion (SPI) » :

- La mise en place d'un SPI proche du domicile du jeune, facilement identifiable et accessible, garantissant un accompagnement rapide.
- La nécessité de garantir un parcours « sans rupture » avec un accompagnement global qui ne se limite pas à l'emploi mais prend aussi en compte les freins à l'accès au logement, aux soins, à la mobilité, à l'accessibilité des droits, etc. De fait, la nécessaire coordination entre les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle avec l'identification d'un animateur du SPI local et d'un référent de parcours.
- L'universalité des droits d'accès à l'accompagnement sans condition d'âge ni de statuts est une autre recommandation centrale du rapport, avec une individualisation des parcours. Ce droit à l'accompagnement est assorti d'une allocation pour les jeunes les plus vulnérables.

Puis, la contribution reprend les 4 axes de la stratégie en y rappelant les recommandations que le COJ avait déjà formulées dans ses nombreux rapports : « La Garantie jeunes de demain » (décembre 2020), les trois productions relatives à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune (2021, 2022 et 2024), le rapport sur l'obligation de formation (2021), « Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles » (2021), le rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de dispositifs de protection de l'enfance (2023), et « L'impact de la transition écologique sur l'emploi des jeunes (2024).

Rapport intitulé « Jeunes en formation et précarité : plan d'actions pour prévenir les interruptions de parcours »

CONTEXTE



A l'occasion de la réunion d'installation de la commission de l'insertion des jeunes du COJ, le 2 juillet 2025, les membres ont exprimé leur souhait de se pencher sur la manière dont les parcours de formation des jeunes sont impactés par la précarité économique.

Cette préoccupation partagée s'inscrit dans un contexte de fragilisation accrue des conditions de vie d'une partie importante de la jeunesse (élèves du secondaire, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis), susceptible d'entraîner des interruptions ou des ruptures de parcours de formation.

Ce thème s'inscrit et constitue son premier volet de travail.

Les travaux, s'inscrivant dans l'une des trois grandes orientations de la feuille de route 2025-2026 de la commission, ont été menés sous la présidence de Fiona LAZAAR dans le cadre d'un groupe de travail animé par Julie MAGUIM, membre du collège des jeunes et Ugo DOUARD, membre du collège de l'insertion des jeunes.

Sur la base d'expériences et d'observations partagées par les membres, ainsi que sur la base d'auditions de différents acteurs (CNOUS, Éducation nationale, acteurs de la formation professionnelle, chercheurs), le rapport présente 14 recommandations sous la forme d'un plan d'actions opérationnel pour prévenir les interruptions de parcours et renforcer la sécurisation des trajectoires de formation des jeunes face à la précarité. Dans un contexte budgétaire contraint, le rapport adopte une approche pragmatique, visant prioritairement à fluidifier, rendre plus lisibles et mieux articuler les dispositifs existants.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET PRÉCONISATIONS DU RAPPORT

La réflexion est partie du constat que la précarité constitue un phénomène structurel qui touche l'ensemble des jeunes en formation, au-delà du seul public étudiant. Si entre 26 % et 32 % des étudiants déclarent disposer de ressources insuffisantes depuis 2006, les élèves du secondaire, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle sont également exposés à des difficultés financières, matérielles et sociales susceptibles de compromettre la poursuite de leur formation.

Les analyses et recommandations du rapport s'articulent autour de quatre axes majeurs :

- **Lever les obstacles financiers et organisationnels liés à la formation**

Le rapport met en évidence le poids du coût d'entrée en formation, ainsi que l'existence de frais annexes souvent mal identifiés ou insuffisamment anticipés par les jeunes. Afin de limiter ces freins, le COJ recommande de renforcer la transparence financière par la publication obligatoire d'une fiche détaillant l'ensemble des coûts réels avant toute inscription.

Il préconise également un encadrement accru de l'enseignement privé, qui propose notamment des formations en alternance, visant à limiter les frais de réservation et à garantir des modalités de remboursement en cas de départ anticipé. Une attention particulière est portée à la situation des mineurs, avec la nécessité d'adapter les Programmes régionaux de formation (PRF) aux jeunes relevant de l'obligation de formation.

- **Encourager des conditions de vie favorables à la formation**

Le groupe de travail souligne que la réussite des parcours de formation repose sur des conditions de vie stables et adaptées. Le logement apparaît comme un enjeu central : le rapport recommande la production de 45 000 nouveaux logements étudiants abordables d'ici 2027 et un renforcement des actions de lutte contre l'insalubrité.

La mobilité constitue un autre facteur déterminant, en particulier pour les jeunes en milieu rural. À ce titre, le rapport propose d'accorder l'aide au permis de conduire dès 17 ans pour les apprentis et de faciliter l'accès à des solutions de transport adaptées.

Les questions d'alimentation et de santé sont également identifiées comme des leviers essentiels. Le COJ salue la généralisation du repas à 1 euro et recommande l'instauration d'un temps de pause méridienne protégé afin de garantir l'accès effectif aux restaurants universitaires.

En matière de santé, le rapport appelle à la généralisation de la distribution gratuite de protections périodiques et à l'expérimentation d'absences justifiées pour raisons menstruelles.

- **Sécuriser les revenus tout au long de la formation**

L'insuffisance et l'irrégularité des ressources figurent parmi les principaux facteurs de rupture de parcours. Le rapport propose de sécuriser la continuité des bourses, notamment par la simplification du Dossier social étudiant (DSE) et le renforcement des aides d'urgence en cas de retard de versement.

Il recommande par ailleurs un soutien renforcé aux publics les plus vulnérables, tels que les jeunes en rupture familiale, les jeunes en situation de handicap, ou encore les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La question de la rémunération des stagiaires est également abordée, avec la proposition de rendre son versement obligatoire dès le premier mois de formation afin d'éviter les ruptures de revenus.

- **Garantir l'accès effectif aux droits et lutter contre le non-recours**

Enfin, le rapport met en lumière l'ampleur du non-recours aux droits, lié notamment à un déficit d'information et à la complexité des démarches administratives. Il recommande de renforcer la visibilité des dispositifs existants, comme par exemple le simulateur de la plateforme « 1 jeune, 1 solution », et de développer des supports multilingues à destination des étudiants internationaux.

Il préconise également d'améliorer l'accompagnement administratif des jeunes, en formalisant des protocoles de repérage précoce de la précarité au sein des établissements de formation et en pérennisant des espaces de coordination territoriale.

NOTES

[illegible]

[illegible]

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.

Contact :

 95 avenue de France 75650, Paris cedex 13

 coj@jeunesse-sports.gouv.fr

 www.jeunes.gouv.fr/coj